

- 1957
- 1959
- 1963
- 2000
- 2009
- 2013

# Projet système HORIZON

## Gratifications RCAS



Ou comment motiver les membres du RCAS  
à vivre plus et mieux la vie de leur club.

## Table des matières

---

Introduction	4
Echelle du temps - mise en route	6
Cotisations	7
Gratifications en points	8
Montant des cotisations en fonction des points	11
Gestions des points	12
Cas particuliers	13
Conclusion	14
Notes	15
Foire aux questions	16
Exemples concrets	18



## Introduction

---

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à une augmentation de la fréquentation du CPP Vodelée par les clubs visiteurs, ce qui est une très bonne chose pour la bonne santé financière de notre club. Mais il est moins agréable de constater une diminution importante de la fréquentation du CPP Vodelée et des activités RCAS par ses membres.

Les raisons en sont diverses et sont toutes valables. Manque d'entrain ou de motivation, augmentation du prix des carburants, diversification des activités sportives abordables, etc ...

Le CA s'est penché depuis de longs mois (voire années) sur les diverses pistes qui pourraient motiver les membres à vivre de manière plus intense leur passion qu'est la plongée au sein de leur club.

Une des pistes qui nous a paru la plus intéressante est la diminution de vos cotisations en fonction de vos activités au sein du club. Afin d'être cohérent financièrement, cela devait également être assorti d'une augmentation de la cotisation de base (qui sera soumise à vos suffrages lors de l'AG du 19 mars 2012).

Nous avons essayé de penser à tout, afin que ce système ne lèse personne. Il va de soi que vos idées afin d'améliorer ce modus vivendi sont les bienvenues.

Nous n'avons bien entendu pas oublié nos anciens qui ont tant donné pour le RCAS en son temps.

Je vous suggère donc de parcourir ce livret pour vous faire une idée bien précise de ce que nous vous proposons de mettre en route cette année, et dont les premiers effets réels auront lieu lors du calcul des cotisations de l'année 2013.

Si certains points vous tracassent, ou si vous pensez pouvoir apporter votre pierre à l'édifice, nous vous demandons d'envoyer vos remarques **au plus tard le 5 mars 2012** par email à [vincent.leroy@cas-vodelee.be](mailto:vincent.leroy@cas-vodelee.be) ou par écrit le mercredi soir à la piscine.

Les remarques les plus pertinentes communiquées pour cette date seront prises en considération et le résultat des débats du CA vous sera communiqué lors de l'AG.

Par contre, afin de pouvoir étudier vos remarques et dans le but de ne pas prolonger inutilement la durée de l'Assemblée Générale, aucune remarque supplémentaire ne sera acceptée le jour même de l'AG.

Vous vous rendrez très vite compte qu'avec un minimum d'activités, vous arriverez facilement au montant de votre cotisation actuelle, et avec un effort supplémentaire, vous la diminuerez au-dessous de celle-ci.

Le but de ce système n'est pas de rapporter de l'argent au RCAS, le CPP René CREPIN de Vodelée a déjà cette vocation pour le bien de ses membres; le but est de vous encourager à fréquenter plus encore votre club.

Soyez persuadés que l'unique intérêt du RCAS est de voir ses membres se sentir bien dans leur club.

Pour le Conseil d'Administration,

Bien amicalement,

Vincent LEROY  
Président RCAS



## Echelle du temps - mise en route

- 19 mars 2012:** Proposition des nouvelles cotisations 2013 à l'Assemblée Générale du RCAS. Si ces cotisations sont acceptées, la mise en œuvre de ce système prendra cours à cette date.
- 1 décembre 2012:** Comptabilisation finale des points 2012 et calcul des cotisations 2013.
- 1 janvier 2013:** Application des nouvelles cotisations en fonction de votre nombre de points.

## Cotisations

Cette année, la LIFRAS a indexé la cotisation 2012. Conformément à l'article 11.2 des statuts du RCAS, l'augmentation due à cet index (2,00 €) serait automatiquement répercutée sur les cotisations 2013 des membres du RCAS si nous restions dans le système actuel.

Pour le calcul des cotisations du système HORIZON, nous avons pris en considération les arguments suivants:

- Le respect de nos anciens membres et de leur implication dans la vie du club en son temps.
- Le maintien de la cotisation actuelle pour les nouveaux membres la première année d'inscription uniquement, afin de maintenir l'attrait vers notre club et de permettre à ces nouveaux plongeurs RCAS d'engranger des points durant l'année.
- L'absence de revenu des étudiants.

Suite à cela, nous vous proposons d'appliquer les cotisations suivantes à partir du 1er janvier 2013, après les avoir bien entendu soumises à vos suffrages lors de l'Assemblée Générale du RCAS du 19 mars 2012.

1 <sup>er</sup> membre	185 €
2 <sup>ème</sup> membre et suivants <i>Du même ménage et logeant sous le même toit.</i>	145 €
Nouveau membre <i>La toute première année afin de maintenir l'attrait pour le RCAS.</i>	145 €
≤ 18 ans	105 €
≥ 60 ans <i>Totalisant au minimum 15 ans de RCAS.</i>	105 €
Membre Vodeléen <i>La cotisation Vodeléen n'a pas été augmentée depuis plus de 20 ans alors que les autres cotisations ont quant à elles été indexées régulièrement.</i>	50 €
Membre sympathisant	50 €
Membre d'honneur	0 €



## Gratifications en points

Chaque activité, que ce soit un travail ou une activité de loisir, sera gratifiée d'un nombre de points établi par le CA en fonction de la quantité de travail ou de l'effort fourni.

Les points attribués se répartissent comme suit:

### 4.1 Activités pour tous les membres du RCAS

<b>Accueil, gonflage, parking</b> Le parking ne sera effectué que sur décision du responsable CPP	
Le samedi en basse saison <i>Janvier – Février – Mars – Novembre - Décembre</i>	<b>15 Pts</b>
Le dimanche en basse saison <i>Janvier – Février – Mars – Novembre - Décembre</i>	<b>25 Pts</b>
Le samedi en haute saison <i>Avril – Mai – Juin – Septembre - Octobre</i>	<b>20 Pts</b>
Le dimanche en haute saison <i>Avril – Mai – Juin – Septembre - Octobre</i>	<b>30 Pts</b>
Ne pas prévenir le responsable du CPP d'une absence lors d'un rôle d'accueil ou de gonflage <i>Le responsable du CPP doit être prévenu au moins 48 heures à l'avance afin de trouver un remplaçant</i>	<b>-30 Pts</b>

## Gratifications en points

Plongée à Vodelée <i>Au tableau RCAS</i>	<b>1 Pts</b>
Sécurité des plongées RCAS	<b>1 Pts</b>
Contrôle des cartes – entrée piscine <i>Par mercredi</i>	<b>3 Pts</b>
Participation aux plongées RCAS hors Vodelée <i>Plongée ouverte à tous les membres du RCAS, publié dans l'Oursin ou l'Oursinet.</i>	<b>5 Pts</b>
Organisation d'une plongée ailleurs qu'à Vodelée <i>Plongée ouverte à tous les membres du RCAS, publié dans l'Oursin ou l'Oursinet.</i>	<b>20 Pts</b>
Participation à la journée Gros-bras du RCAS	<b>20 Pts</b>
Participation au rôle de barman au club-house	<b>20 Pts</b>
Toute activité one-shot reconnue par le CA sera gratifiée après évaluation par celui-ci. <i>Exemples: travaux, cuisiner ou faire la vaisselle lors de weekend RCAS, etc...</i>	<b>X Pts</b>



## Gratifications en points

### 4.2 Activités spécifiques école (Moniteurs, AM et 4<sup>★</sup> du RCAS)

Organisation du Tableau CPP <i>Le Moniteur responsable du tableau recopiera le tableau sur la feuille de palanquée RCAS.</i>	<b>2 Pts</b>
Encadrement à Vodelée NB, 1 <sup>★</sup> ou 2 <sup>★</sup> et exercice <i>Il incombera au chef d'école de répertorier les Moniteurs et Instructeurs encadrant à Vodelée.</i>	<b>3 Pts</b> Par plongée
Encadrement Stage de mer <i>Candidat moniteur, PPA ou exercices.</i>	<b>5 Pts</b> Par plongée
Chargé de cours en piscine <i>Il incombera au chef d'école de répertorier les Moniteurs et Instructeurs donnant cours en piscine.</i>	<b>5 Pts</b> Par entraînement
Chargé de cours théorique	<b>10 Pts</b> Par cours

### 4.3. Prestations maximum

2 rôles barman au local RCAS
2 accueils ou gonflages <i>Sauf avec accord du responsable du CPP, pour remplacement par exemple.</i>

### 4.4. Administrateurs et chef d'école:

Participation à une réunion du CA	<b>20 Pts</b>
Représentation du RCAS à l'extérieur	<b>20 Pts</b>
Responsable du local des Hippocampes	<b>5 Pts</b>

## Montant des cotisations en fonction des points

Nous espérons par la diminution de leur cotisation, aider les membres à participer plus aux activités du RCAS et donc à engranger des points pour l'année suivante, etc ...

0 point <i>Cotisation maximale RCAS</i>	<b>185 €</b>
10 points	<b>175 €</b>
20 points	<b>165 €</b>
30 points <i>Des points intermédiaires sont bien entendu possible (Ex: 34 Pts → 151 €).</i>	<b>155 €</b>
40 points	<b>145 €</b>
50 points <i>Cotisation normale RCAS</i>	<b>135 €</b>
60 points	<b>125 €</b>
70 points	<b>115 €</b>
80 points	<b>105 €</b>
90 points	<b>95 €</b>
100 points <i>Cotisation Minimum RCAS</i>	<b>85 €</b>

Attention la cotisation minimum d'un membre Vodeléen est fixée à 30 €. La valeur de chaque point reçu est provisoirement fixée par le CA à 1 €. Le CA se réserve la possibilité de réviser la valeur attribuée à chaque point reçu, si jamais il apparaît que le système ne s'autofinance pas entièrement.



## Gestions des points

Les points seront comptabilisés grâce au scanning de votre toute nouvelle carte de membre RCAS munie d'un code-barres.



Afin de garder la motivation des membres très actifs intacte, les points pourront être cumulés durant l'année et le membre pourra en faire bénéficier les membres cohabitants de son ménage. Le nombre maximum de points cumulés sur l'année sera de 250 Pts.

**Vous trouverez des exemples concrets aux pages 18 à 23 de ce livret.**

## Cas particuliers

- Dans tout système peuvent se présenter des cas particuliers. En effet, pour une raison valable, un membre assidu pourrait ne pas avoir la possibilité de s'affilier une année. Dans ce cas, la prolongation de la validité des points pourrait être de 1 an au maximum (points accumulés en 2012 valables en 2014).

*Exemple de raison valable : Maladie grave, opération invalidante, etc ...*

Le Conseil d'administration se réserve le droit de statuer sur ces cas particuliers.

- Un membre RCAS quittant le club ne pourra pas récupérer de contrepartie à ses points, même s'il réintègre le club par après.
- Toute constatation de fraude entraînera une suppression du système HORIZON et donc le paiement de la cotisation pleine de 185 €. Cette personne passera devant le Conseil qui prononcera une sentence d'une durée minimale de trois cotisations complète pour la personne concernée.



## Conclusion

---

J'espère qu'à la lecture de ce document, vous comprendrez le but sincère de ce nouveau système. Il n'est nullement de capitaliser le surplus de cotisation, il est d'ailleurs probable que cela nous coûte quelques sous.

Le but profond de celui-ci est vraiment de vous motiver et de vous aider à participer un peu plus aux activités loisirs et autres de votre club.

Aidez-nous à faire revivre le RCAS par un plus grand nombre de membres présents lors de toutes nos activités :

- En envoyant vos commentaires et propositions d'amélioration avant le 5 mars 2012.
- En votant «OUI» à ce nouveau système lors de l'AG du 19 mars 2012.












Avec un nombre très restreint d'activités, votre cotisation ne sera pas plus élevée qu'auparavant, elle pourrait même être beaucoup plus basse (voir page 18).

## Notes

---



## Foire aux questions

Je suis Vodeléen, que deviennent mes points si je participe à des activités ?		Les points seront comptabilisés comme tout membre du RCAS et décomptés de la cotisation de l'année suivante qui sera de 30 € minimum.
Mon nombre de points annuel dépasse les 100. Ou est mon intérêt à faire des activités par la suite ?		Les points supplémentaires engrangés peuvent être décomptés des cotisations des membres du ménage logeant sous le même toit.
J'ai oublié ma carte à la maison, comment recevoir mes points lors d'une activité ?		Il est possible à un Administrateur d'entrer votre numéro de membre ou votre nom manuellement.
J'ai comptabilisé le maximum de point possible (250 Pts), pourquoi continuerais-je à faire des activités ?		Félicitation, tu es un vrai clubman, continue !
Que se passe-t-il si je plonge en dehors des heures du tableau (samedi 13h30 et dimanche 9h30, sauf juillet et août : 14h00 le samedi et 10h00 le dimanche)? Reçoit-on quand même des points?		Non. Il faut être inscrit au tableau, et être disposé à plonger avec toute personne inscrite au même tableau afin de pouvoir prétendre aux points prévus.
Que se passe-t-il si j'arrive 1/2 h en retard au tableau?		Toute personne n'étant pas inscrite au tableau au moment où le responsable de celui-ci fait les palanquées ne reçoit pas de points (Il est possible de prévenir quelqu'un par téléphone).
Des plongeurs ayant des exercices à faire me demandent de les encadrer en dehors des tableaux (samedi matin, samedi fin de journée, ...): recevrai-je des points?		Non, l'écolage du RCAS se passe aux heures du tableau.
Que se passe-t-il si c'est toujours la même personne qui fait le tableau, alors que je suis aussi capable de le faire?		La règle veut que ce soit la personne ayant le brevet le plus élevé qui fasse le tableau. A brevet égal, la courtoisie devrait suffire. En cas de problème, le Chef d'école instaurera une rotation à ce niveau.
Est-ce qu'un encadrant plongeant avec un Dauphin, NB, 1* ou 2* ne réalisant pas d'exercice reçoit des points?		Oui, car il est prévu de faire un briefing/débriefing complet, ainsi qu'une plongée à une profondeur maximale autorisée.
Lors d'un encadrement piscine, que se passe-t-il si une classe a plus qu'un encadrant?		Le nombre de Moniteurs encadrants dans les classes est défini par le chef d'école lors de la réunion Moniteurs de début de semestre.
Que se passe-t-il si je dois donner un cours théorique, et qu'il est annulé faute de participants?		Le Moniteur reçoit de toute manière ses points. Toute personne ne se présentant pas au cours sans prévenir le moniteur concerné se verra retirer 5 points de son nombre de points déjà accumulés.



## Exemples concrets

### Exemple d'un célibataire du RCAS:

Membre	Cot. 2012 Ancien système	Cot. 2013 complète nouveau système		Activités 2012	Points	Points cédés	Cot. 2013	Gain
1 <sup>er</sup> membre	143 €	185 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 rôle barman</li> <li>- 20 plongées à Vodelée</li> <li>- 1 plongée RCAS La Gombe</li> <li>- 1 accueil samedi Basse Saison</li> <li>- Journée Gros bras</li> </ul>	20 Pts 20 Pts 5 Pts 15 Pts 20 Pts	---	105 €	38 €

### Exemple d'un couple de sexagénaires totalisant au minimum 15 ans de RCAS:

Membre	Cot. 2012 Ancien système	Cot. 2013 complète nouveau système		Activités 2012	Points	Points cédés	Cot. 2013	Gain
1 <sup>er</sup> membre	143 €	105 €		- 1 accueil samedi Haute Saison	20 Pts	---	85 € <i>Cot. minimum</i>	58 €
2 <sup>ème</sup> membre <i>de la même famille</i>	93 €	105 €		- 1 gonflage samedi Haute Saison	20 Pts	---	85 € <i>Cot. minimum</i>	8 €



## Exemple d'un couple RCAS sans enfant

Membre	Cot. 2012 Ancien système	Cot. 2013 complète nouveau système		Activités 2012	Points	Points cédés	Cot. 2013	Gain
1 <sup>er</sup> membre	143 €	185 €		- 20 Plongées Vodelée - 1 accueil dimanche Haute Saison - Sortie La Gombe - Journée Gros bras	20 Pts 30 Pts 5 Pts 20 Pts	15 Pts	95 €	48 €
2 <sup>ème</sup> membre <i>de la même famille</i>	93 €	145 €		- 20 plongées Vodelée - 1 gonflage dimanche Haute Saison - Sortie La Gombe - Journée Gros bras	20 Pts 30 Pts 5 Pts 20 Pts	↑ 15 Pts <i>en trop</i>	85 € <i>Cot. mini- mum</i>	8 €

## Exemple d'une famille RCAS plongeant peu avec 1 enfant de 14 ans:

Membre	Cot. 2012 Ancien système	Cot. 2013 complète nouveau système		Activités 2012	Points	Points cédés	Cot. 2013	Gain
1 <sup>er</sup> membre	143 €	185 €		- 20 Plongées Vodelée - 1 accueil dimanche Haute Saison - Sortie La Gombe - Journée Gros bras	20 Pts 30 Pts 5 Pts 20 Pts	15 Pts	95 €	48 €
2 <sup>ème</sup> membre <i>de la même famille</i>	93 €	145 €		- 20 plongées Vodelée - 1 gonflage dimanche Haute Saison - Sortie La Gombe - Journée Gros bras	20 Pts 30 Pts 5 Pts 20 Pts	↑ 15 Pts <i>en trop</i>	85 € <i>Cot. mini- mum</i>	8 €
3 <sup>ème</sup> membre <i>de la même famille</i>	93 €	105 €		- 10 plongées Vodelée - Sortie La Gombe	10 Pts 5 Pts		90 €	3 €

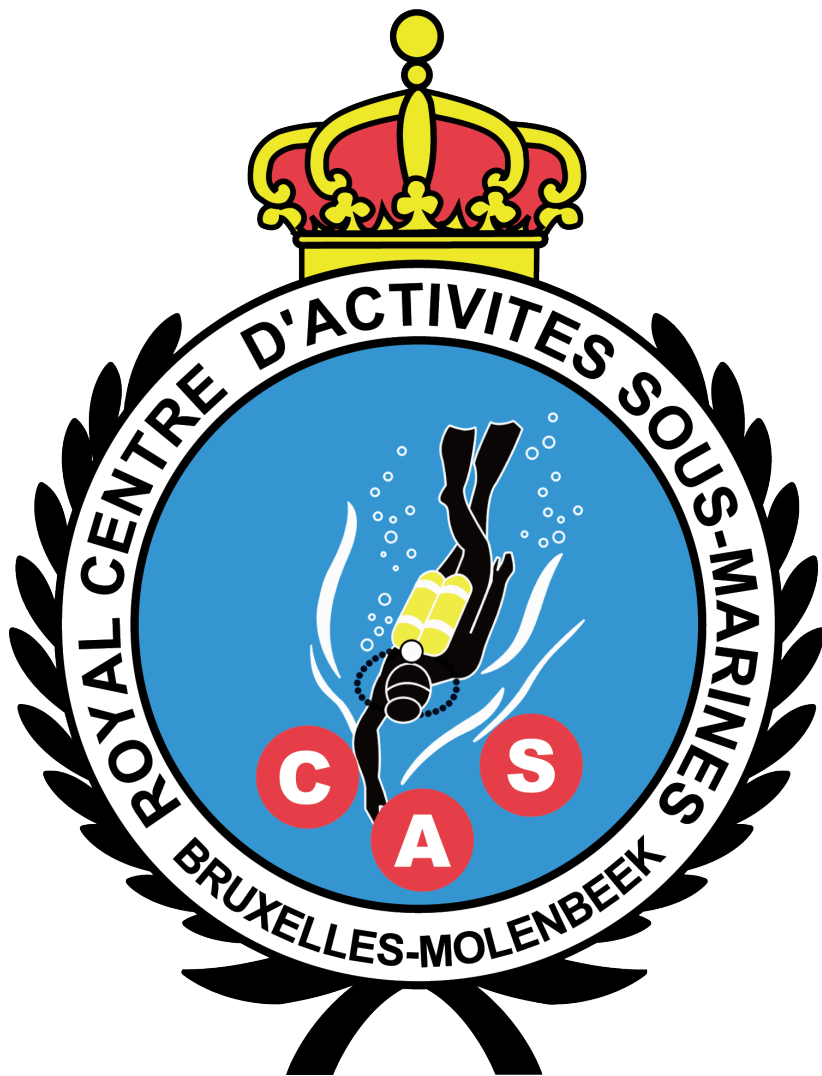


## Exemple d'un couple Vodeléen du RCAS avec 1 fille de 14 ans:

Membre	Cot. 2012 Ancien système	Cot. 2013 complète nouveau système		Activités 2012	Points	Points cédés	Cot. 2013	Gain
1 <sup>er</sup> membre	143 €	185 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 40 Plongées Vodelée</li> <li>- 1 accueil dimanche Haute Saison</li> <li>- 1 Gonflage samedi Basse Saison</li> <li>- 1 rôle barman (Hippocampes)</li> <li>- Sortie La Gombe</li> <li>- Journée Gros bras</li> </ul>	40 Pts 30 Pts 15 Pts 20 Pts 5 Pts 20 Pts	30 Pts en trop ↓	85 € Cot. mini- mum	58 €
2 <sup>ème</sup> membre <i>de la même famille</i>	93 €	145 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 plongées Vodelée</li> <li>- Sortie La Gombe</li> <li>- Journée Gros bras</li> </ul>	20 Pts 5 Pts 20 Pts	15 Pts	85 € Cot. mini- mum	8 €
3 <sup>ème</sup> membre <i>de la même famille</i>	93 €	105 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 plongées Vodelée</li> <li>- Sortie La Gombe</li> </ul>	10 Pts 5 Pts	15 Pts	85 € Cot. mini- mum	8 €

## Exemple d'un membre isolé du RCAS:

Membre	Cot. 2012 Ancien système	Cot. 2013 complète nouveau système		Activités 2012	Points	Points cédés	Cot. 2013	Perte
1 <sup>er</sup> membre	143 €	185 €		- 10 plongées à Vodelée	10 Pts	---	175 €	32 €



**ursin**

Edition spéciale février 2012

**Editeur responsable: Vincent LEROY**

Royal Centre d'Activités Sous-marines A.S.B.L.

rue des Hippocampes, 1A

1080 Molenbeek-Saint-Jean

[www.cas-vodelee.be](http://www.cas-vodelee.be)